



The Minister of Justice

OPENING REMARKS
(02/03/2015, En+Fr)

Conference “The CPT at 25: taking stock and moving forward”

Mr. President of the CPT,
Distinguished fellow speakers and
experts participating in this Conference,
Excellencies,
Ladies and Gentlemen,

It is a great privilege to be given the opportunity to address this audience on behalf of the Chairmanship of the Committee of Ministers of the Council of Europe. Allow me to start by expressing my sincere gratitude to the CPT for organizing this international conference on the occasion of its 25th anniversary, and by congratulating the CPT on the extraordinary work done over the past 25 years.

The Belgian Chairmanship of the Council of Europe started on 13 November 2014. We identified seven priorities for this Chairmanship, which were presented in November during the launch event, and which you can find on the website of the Chairmanship. I will not present them again, but I would like to seize this opportunity to emphasize the importance of the upcoming high-level conference entitled “*Implementation of the European Convention: our shared responsibility*”.



The Minister of Justice

This high-level conference will be hosted at the Egmont Palace in Brussels on 26 and 27 March 2015. During this event later this month we will focus on the future of the *European Convention on Human Rights*, and aim to improve the procedure for implementing the judgments of the European Court of Human Rights. Within the framework of our Chairmanship this is definitely a priority for me as Minister of Justice.

The objective of improving the implementation of the *European Convention on Human Rights* and the idea of a shared responsibility match of course with the objective of today's conference on the CPT. Indeed, the CPT builds on article 3 of the *European Convention on Human Rights*, which provides – as you all know - that no one shall be subjected to torture or to inhuman or degrading treatment or punishment. In the Preamble of the *European Convention for the Prevention of Torture and Inhuman or Degrading Treatment or Punishment* States Parties to the Convention recalled the content of article 3 of the *European Convention on Human Rights*. Article 3 as a general international standard will remain the CPT's point of reference for its consideration of situations liable to give rise to torture or inhuman or degrading treatment or punishment.

I will now continue my opening statement in French.

Mesdames, Messieurs,

Chaque matin, quand nous nous réveillons, nous nous regardons dans le miroir.



The Minister of Justice

En général, nous le faisons parce que nous voulons savoir comment nous prenons soin de notre apparence. Tout comme l'homme qui vient de se réveiller, l'autorité a de temps en temps besoin d'un miroir pour constater et entreprendre une amélioration. Quand il s'agit des personnes qui sont privées de leur liberté, le miroir que nous tend le CPT est mandaté par un traité. Grâce à ses visites sans restriction d'accès, ses rapports détaillés et de haut niveau de qualité, et par sa nature même d'être un mécanisme préventif, le CPT contribue à l'amélioration de nos institutions. Nous devons donc considérer ces visites comme une opportunité et engager le dialogue à propos des constats et des recommandations du CPT.

L'objet des constats et des recommandations du CPT touche au droit de tout un chacun de ne pas être torturé ou de subir des peines ou traitements inhumains ou dégradants. Je dois donc évidemment ajouter une remarque à ma comparaison avec le miroir: lorsque ce miroir me dit qu'il est temps de prendre soin de moi, je peux choisir de le faire. Mais je peux aussi choisir de ne pas le faire, et certaines personnes pourraient alors s'étonner de mon apparence différente. Mais quand un pays s'entend dire que quelque chose dysfonctionne sérieusement dans le traitement des personnes privées de leur liberté, il n'a vraiment pas le choix, il doit intervenir pour résoudre le problème. Nous ne pouvons pas ignorer ou nier les problèmes : il faut prendre le taureau par les cornes.

Identifier un problème dans ce domaine est un premier pas.



The Minister of Justice

Mais porter remède aux problèmes structurels est toutefois souvent une question complexe, qui exige une bonne planification, un suivi et une mise en œuvre attentifs. Il est essentiel de disposer d'un bon plan d'action, et un bon plan d'action nécessite d'avoir une bonne vision du problème.

Je suis dès lors particulièrement heureux que les experts des Etats Parties reçoivent aujourd'hui la possibilité d'échanger des expériences sur quatre thèmes particulièrement bien choisis et acquérir des connaissances. Des experts de mon pays, qui œuvrent dans ce domaine à des postes clés, sont également présents ici aujourd'hui, afin de tirer les enseignements de cette journée, et de pouvoir prendre ces enseignements en compte dans les plans de mise en œuvre que nous élaborons.

Je suis en effet bien conscient du fait que, dans mon propre pays, il y a encore beaucoup de travail dans le domaine des conditions de détention. Je citerai deux problèmes structurels: le surpeuplement carcéral, et le traitement et les soins des internés.

Je vais publier, ce mois-ci encore, mon plan Justice dans lequel je propose des mesures pour réduire durablement le nombre de personnes en détention préventive et de condamnés, afin de rendre le séjour des détenus plus humain et plus confortable. Les bâtiments et cellules d'un autre âge et inadaptés doivent faire place à une nouvelle infrastructure moderne, sans perdre de vue l'importance du contact humain quotidien de détenus avec le personnel, les visiteurs et les codétenus.



The Minister of Justice

En ce qui concerne la mise en œuvre des mesures privatives de liberté pour les délinquants souffrant de troubles mentaux, j'envisage, dans mon plan Justice, le développement d'un programme de traitement et de soins équivalent à celui de la société libre. L'accent y sera porté sur la prise en charge de ces personnes dans des centres spécialisés psychiatriques médico-légaux, indépendants des prisons, et sur la sortie ultérieure vers le circuit des soins psychiatriques réguliers.

Je voudrais dès lors, au nom de la Présidence, remercier tous les modérateurs, orateurs, rapporteurs et collaborateurs du comité organisateur pour leurs efforts, et encourager tous les participants à tirer le meilleur parti de cet événement dans l'intérêt du traitement des personnes privées de leur liberté, et qui, pour cette seule raison, se trouvent dans une position vulnérable. Et à ce propos, je tiens également à souligner l'avantage de pouvoir coopérer avec le CPT dans un climat de confiance. L'objectif est en effet de protéger des personnes privées de liberté, plutôt que de condamner un pays pour des violations. Un pays peut donc, en toute sérénité, aborder tous les sujets avec le CPT.

Je vous souhaite une journée fructueuse, et j'attends avec impatience les résultats de cette conférence.

Merci de votre attention.

I thank you for your kind attention.